Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB05-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB05-DE

N° 05 OBJET : Renouvellememnt de la convention entre la ville de Châteaulin et la commune de Saint-Coulitz concernant une participation financière de Saint-Coulitz au coût des repas

Rapporteur : Sylvie CHASSEREZ

Au regard de l'augmentation du coût des repas due à l'évolution du prix des denrées alimentaires, il a été demandé à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Coulitz, de participer à ce coût pour les élèves de sa commune scolarisés dans les écoles publiques.

Il a été convenu que la validité de la convention est d'une année et qu'une nouvelle rencontre entre les parties aurait lieu tous les ans afin d'examiner la nécessité de mettre en œuvre de nouveau cette participation.

Le 13 janvier dernier la situation financière du service de restauration scolaire a de nouveau été examinée. Sur la base des informations fournies par la commune de Châteaulin, Monsieur le Maire de Saint-Coulitz a proposé de reconduire la convention pour une année supplémentaire, avec une participation d'un montant de 3000 €.

Ce point a été étudié en commission Ecoles et familles du 21 janvier 2026 et a reçu un avis favorable.

Ouï l'exposé de Sylvie CHASSEREZ, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à signer cette convention.

MAIRIE DE CHATEAULIN stère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN